



Editorial

Chères annotaines, chers annotains,

Notre région est un espace fortement soumis aux risques naturels et ces problèmes concernent, par l'exception de leur caractère, leur soudaineté et leur brutalité l'ensemble de nos concitoyens, de nos entreprises, et de nos structures. Informer la population sur les différents types de risques auxquels elle peut se trouver confronté est un véritable devoir citoyen.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) recense l'ensemble des risques pouvant toucher notre commune.

Il informe nos concitoyens sur les consignes individuelles de sécurité à respecter et les mesures à prendre si, hélas, l'une des catastrophes évoquées se produisait.

Informé c'est :

- > Vous sensibiliser à ces situations qui peuvent devenir dangereuses.*
- > Vous protéger et c'est le but que poursuit la commune en réalisant des travaux de sécurisation.*
- > Vous prévenir et faire en sorte que vous ayez la connaissance des risques majeurs qui concernent notre commune.*

En résumé ce document, de part sa connaissance, fait de vous un acteur de votre sécurité dans les cas de risques majeurs.

L'objectif est clair, prévenir et informer l'ensemble des citoyens pour diminuer encore l'impact éventuel d'une catastrophe.

Lisez cette brochure avec la plus grande attention et conservez-la précieusement. Vous trouverez également en consultation en Mairie, une version du DICRIM enrichie de cartographies sur les risques.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Concitoyens, mes sentiments dévoués.

*Jean BALLESTER
Maire d'Annot*

Le risque inondation

La commune est soumise à un risque d'inondation lié à la Vaïre qui peut déborder localement sans toutefois dépasser significativement son lit. Son affluent, le torrent de la Beïte, peut, en cas de crue, la rejoindre au niveau du parking causant son inondation ainsi que celle de quelques caves du centre-ville (40 en 1994).

La commune a fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe pour cause d'inondation et coulées de boue en 1994.

En outre, le territoire communal est parcouru par des ravins ne présentant pas d'écoulement pérenne. Ils peuvent gonfler brusquement et connaître des crues soudaines, surtout lors des précipitations intenses d'été.

Les captages d'eau potable à proximité du lit de la Vaïre et une partie du camping sont vulnérables aux inondations.

CONSIGNES GENERALES FACE A UNE INONDATION

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements,
- amarrer les cuves, etc.
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- aérer,
- éviter de boire l'eau du robinet (risque de pollution de l'eau),
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



Le risque feu de forêt

Le territoire communal est couvert à plus de 76 % d'une végétation susceptible d'alimenter des feux de forêt. La déprise agricole et le progressif enrichissement constituent un risque croissant d'incendies. En 1986, un incendie d'origine inconnue a dévasté plusieurs hectares à la CHAMBRE DU ROI. Le Gîte d'étape de RONCHAREL ainsi qu'une résidence secondaire sont situés sur des zones sensibles.

CONSIGNES GENERALES FACE A UN FEU DE FORET

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.

vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE FEU DE FORET

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

<p>L'INCENDIE APPROCHE</p>  <ul style="list-style-type: none"> ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ▶ arrosez les abords  <ul style="list-style-type: none"> ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables 	<p>L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE</p>  <ul style="list-style-type: none"> ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en sur le plus proche  <ul style="list-style-type: none"> ▶ fermez volets, portes et fenêtres ▶ calfeutrez avec des linges mouillés
---	---



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

Le risque mouvement de terrain

L'ensemble du versant en rive droite de la VAÏRE est sensible aux glissements de terrain et localement aux chutes de blocs.

Une partie du versant en rive gauche (ROUCHASSON, La COSTE, les SCAFFARELS notamment) est concernée par un important risque de chute de blocs depuis l'imposante falaise de grès D'ANNOT.

En aval du hameau de ROUAINE, le terrain est propice aux glissements. En amont, la falaise de COUGNAS induit un risque de chute de blocs. Enfin, les ravins sont le siège de ravinement (ravin de VERIMANDE, des ABRITS, ...).

En 1994, le territoire a été touché par des glissements de terrain (la gare a été touchée), des chutes de blocs et des coulées boueuses. Les secteurs les plus sensibles sont la gare (glissement), les AUCHES (47 logements en aval de la gare) et les SCAFFARELS (chute de blocs).

CONSIGNES GENERALES FACE A UN MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT		APRES	
protégez-vous la tête avec les bras			
à l'intérieur	 <ul style="list-style-type: none"> ▶ abritez-vous sous un meuble solide ▶ éloignez-vous des fenêtres 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ fermez le gaz et l'électricité
à l'extérieur	 <ul style="list-style-type: none"> ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ▶ ne prenez pas l'ascenseur
			<ul style="list-style-type: none"> ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse ▶ rejoignez le lieu de regroupement
			<ul style="list-style-type: none"> ▶ respectez les consignes des autorités

Risque sismique

QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La commune d'Annot est située en zone 1b, sismicité faible.

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune d'Annot est située en aléa moyen, 4. Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifient les articles 5653-1 à 8 du Code de l'Environnement) entreront en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011. Jusqu'à cette date, le zonage en vigueur demeure le zonage divisant la France en zones de sismicité 0, Ia, Ib, II et III.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE A UN SEISME

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- à l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

<p style="text-align: center;">PENDANT protégez-vous la tête avec les bras</p> <p>à l'intérieur  abritez-vous sous un meuble solide</p> <p>à l'extérieur  éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...</p> <p>si vous êtes en voiture restez-y</p>	<p style="text-align: center;">APRÈS</p> <p> fermez le gaz et l'électricité</p> <p> évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur</p> <p> ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre</p> <p> écoutez la radio</p> <p>respectez les consignes des autorités</p> <p style="text-align: center;">rejoignez le lieu de regroupement</p>
--	--

Risque Transport de Matières Dangereuses

La commune d'Annot est concernée par le transport de matières dangereuses (TMD) par route pour la desserte locale.

CONSIGNES GENERALES FACE A UN RISQUE TMD

AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les marchandise(s).

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.), le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- ne pas fumer,
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.

L'une des conséquences d'un accident TMD pourrait être : pollution des cours d'eau, des cultures, de l'eau potable et de la station d'épuration.

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE TRANSPORT
DE MATIERES DANGEREUSES**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident

 <p>▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche</p>	 <p>▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer</p>
 <p>▶ écoutez la radio</p>	 <p>▶ ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle</p>
 <p>▶ respectez les consignes des autorités</p>	 <p>▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>